

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 30 du 27 octobre 2004 - 4 pages

Grandes Cultures

CEREALES : Stade levée à 2 f.

A la tour, le vol est d'intensité moyenne.

Sur les parcelles semées première semaine d'octobre (surtout en Vienne) et pratiquement au stade 2 F., les pucerons sont observés avec une **fréquence** de **5 à 20 % depuis plusieurs jours**; ces ravageurs ont bénéficié de conditions climatiques favorables (températures élevées).

En l'absence de traitement de semences spécifique, vérifier le niveau d'infestation et intervenir si nécessaire dans ces situations.

Une surveillance attentive est indispensable pour les parcelles semées vers la mi-octobre qui ont levé rapidement.

Les seuils d'intervention classiques restent d'actualité : 10 % de pieds porteurs de pucerons ou présence de pucerons avec une fréquence sensiblement inférieure pendant 8 jours environ.

MAIS

Sondages larvaires

La prospection **pyrale-sésamie** a été effectuée en collaboration avec les partenaires habituels : FREDON, FDGDON, Chambres d'Agriculture et (partiellement) coopératives et négociants.

Les observations ont porté sur **272 parcelles** : 97 en Charente-Maritime, 43 en Charente, 41 en Deux-Sèvres (moitié sud du département) et 91 en Vienne. Pour ces 3 derniers départements, il s'agit de parcelles non traitées ; en Charente-Maritime environ la moitié de l'effectif a été protégée contre la sésamie. Comme les surfaces traitées contre ce ravageur restent encore faibles en Deux-Sèvres et Charente, cette différence de méthodologie ne pose pas de problème majeur ; l'importance du stock larvaire dans ces 2 départements est très légèrement surestimé lorsqu'on le compare au résultat de la Charente-Maritime.

Rappelons que la cartographie basée sur des moyennes cantonales permet de **dégager des tendances** sans prendre en compte des cas très particuliers (semis très tardifs, parcelles isolées ...).

Sésamie

En Charente-Maritime, une augmentation assez nette des infestations est notée.

Dans les zones habituelles (Sud et Ouest), les moyennes cantonales sont régulièrement supérieures à 0,5 larve par plante (voire à 1). A part l'extrême Nord-Ouest du département l'augmentation des populations larvaires est sensible également dans les secteurs traditionnellement moins concernés par ce ravageur.

En Charente, pour la seconde année consécutive, une nette progression des infestations est notée : **63 %** des parcelles ont plus de 0,5 larve par plante au lieu de 32 % en 2003. Cette augmentation se retrouve de façon marquée dans la zone à risque élevé (Nord-Ouest et Centre) et dans une moindre mesure dans la partie Sud du département.

En Deux-Sèvres, la sésamie est en progression dans le Sud du département, à part le canton de Lezay où elle reste peu présente. Globalement **61 %** des parcelles ont plus de 0,5 larve par plante au lieu de 8,5 % l'an dernier.

En Vienne, le niveau d'infestation reste faible mais le ravageur est présent cette année dans la moitié des cantons prospectés. La progression de la sésamie sera à surveiller même si pour l'instant la nécessité de la contrôler n'est pas d'actualité (sauf à l'extrémité Sud-Ouest où un zonage plus précis est possible, de nombreuses parcelles ayant été prospectées).

*A part dans la Vienne, c**ette augmentation significative du stock larvaire** devra conduire à mettre en place une stratégie de lutte raisonnée contre la **sésamie en première génération.***

***Remarque** : rappelons la nécessité impérative de **broyer les cannes et de déchaumer les collets** dès la récolte (ceci s'impose d'autant plus qu'une forte proportion de larves a été observée au niveau des collets lors des sondages).*

Pyrale

En **Charente-Maritime**, le niveau d'infestation reste très faible. Par contre le pourcentage de parcelles où la pyrale a été observée est en progression.

En **Charente**, une nette diminution des populations larvaires est constatée : 30 % des parcelles ont plus de 0,5 larve par plante au lieu de 50 % en 2003. Cette tendance se retrouve même dans le quart Sud-Est du département où la pyrale était davantage présente que la sésamie jusqu'alors.

En **Deux-Sèvres**, les prospections dans le Sud du département mettent en évidence une baisse des infestations : seulement 12 % des parcelles ont plus de 0,5 larve par plante.

En **Vienne**, les niveaux d'attaque ont légèrement baissé ; on note surtout une diminution du pourcentage de parcelles ayant un nombre de larves par plante supérieur à 1 larve. Les moyennes cantonales **ne dépassent pas 0,6 larve par plante.**

*La remontée des populations notée fin 2003 ne s'est pas confirmée, au contraire. **En maïs consommation**, on s'orientera donc vers un zonage classique : seul le tiers Nord de la Vienne sera considéré comme zone à risque élevé (à confirmer).*





CEREALES

Pucerons : A surveiller dès la levée

MAIS

Pyrale, sésamie : bilan et cartographie

REGLEMENTATION :

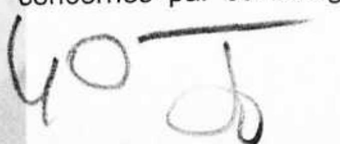
Mildiou du tournesol

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470




DECLARATION DE NOUVELLES RACES DE MILDIOU DU TOURNESOL

Texte officiel de référence : Arrêté du 9 décembre 1993
Titre : Lutte contre le mildiou du tournesol
Date de publication : 17 décembre 1993
Lien vers le site de Légifrance : http://www.legifrance.gouv.fr/

Contexte : (suivi et évolution des races de mildiou du tournesol en France)
Depuis 1990, suite à la détection des races 710 (A) et 703 (B), le ministère chargé de l'agriculture (SPV) coordonne un réseau national de surveillance « mildiou du tournesol » avec le concours des principaux acteurs de la filière de production du tournesol (CETIOM, INRA, GEVES, GNIS, SOC, AMSOL, ANAMSO, FOP).
Depuis la mise en place du réseau de surveillance du mildiou (*Plasmopara halstedii* (Farlow) Berl. et de Toni), l'analyse d'un grand nombre d'échantillons a permis de suivre la progression des races 710 et 703 sur l'ensemble du territoire national. Depuis leur première détection, ces races sont retrouvées chaque année sur un nombre important de sites ; elles sont présentes actuellement dans la quasi totalité des zones de production, avec une dominance de la race 710 au nord de la Loire.
Depuis 2000, quelques cas isolés et de faible gravité, montraient que de nouvelles races étaient susceptibles d'émerger.
C'est le cas de la race 304 qui a été déclarée présente en France en 2003, suite aux résultats de la surveillance en 2002.
En 2004, des conditions très pluvieuses durant la période des semis de tournesol (favorables aux attaques de mildiou), particulièrement dans le sud-ouest de la France, ont mis en évidence des nouvelles races capables d'entraîner des dégâts conséquents en culture.

Nouvelles races reconnues officiellement présentes sur le territoire français, le 18 octobre 2004 :

Au vue des résultats 2004 du réseau national de surveillance « mildiou du tournesol », la Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (SDQPV) reconnaît cinq nouvelles races de mildiou présentes sur le territoire français.
Il s'agit des races 307, 314, 334, 704 **et** 714 qui s'ajoutent aux races 100, 710, 703, 304. **En conséquence, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 décembre1993,** les graines de tournesol destinées à l'ensemencement devront obligatoirement avoir été traitées avec un produit anti-mildiou spécifique autorisé pour cet usage en France, à l'exception des semences de variétés reconnues officiellement **« résistantes à toutes les** races de mildiou déclarées installées sur le territoire français » **par le Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS).**

***Préconisations (non réglementaires)*:**
Sur le long terme, le contrôle de ce champignon parasite passe également par des mesures prophylactiques simples, que chaque producteur de tournesol doit garder à l'esprit, et mettre en œuvre chaque fois que cela est possible :

- Allonger les rotations afin de limiter la pression mildiou. Les enquêtes menées dans le cadre du réseau de surveillance montrent que les parcelles les plus attaquées sont celles où le tournesol revient 1 année sur 2 dans la rotation. Le potentiel infectieux semble régresser significativement dès lors que le tournesol ne revient qu'1 année sur 3 ou mieux 1 année sur 4.

- Assurer une destruction précoce des repousses qui ne sont plus génétiquement résistantes et constituent donc une source potentielle d'inoculum pour les parcelles voisines, ou pour les futurs semis de tournesol dans la parcelle. Ne pas négliger la destruction des repousses dans les jachères.

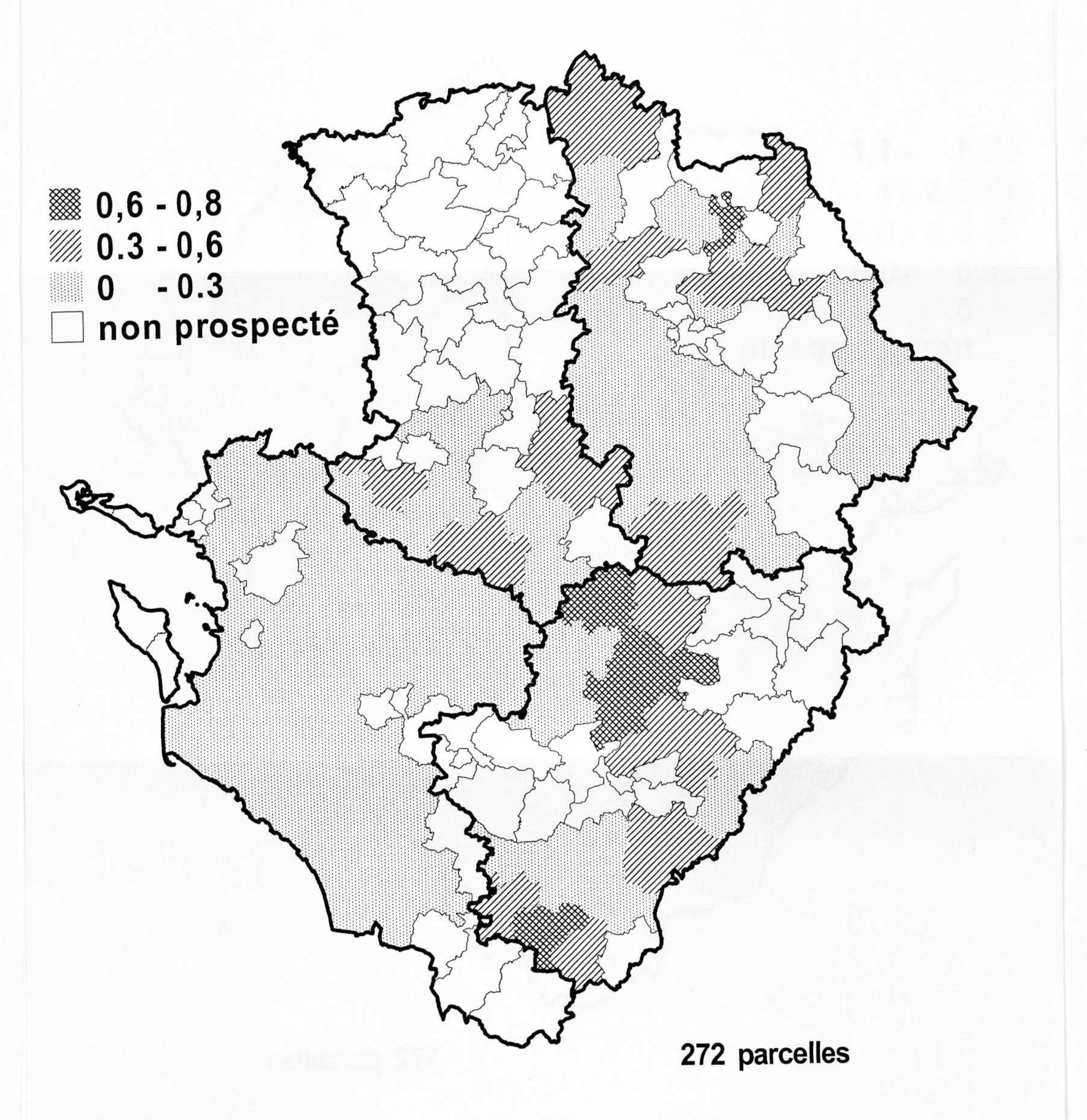
- Semer le tournesol sur des parcelles bien ressuyées ; l'eau libre étant indispensable au champignon pour infecter les plantules au moment de la levée, période la plus sensible aux contaminations précoces (les plus graves pour la culture). Décaler le semis de quelques jours après une pluie limite sensiblement les risques de contamination.

- Diversifier les variétés, autant que faire se peut, au sein de l'exploitation, d'une micro-région et d'une année sur l'autre. Les différentes races de mildiou étant contrôlées par des gènes différents suivant les variétés, il est souhaitable d'alterner les constructions génétiques de résistance. Cette mesure limite la pression de sélection exercée sur le champignon et freine ainsi le développement de nouvelles races capables de contourner les gènes de résistances.

- N'utiliser que des semences certifiées

PYRALE

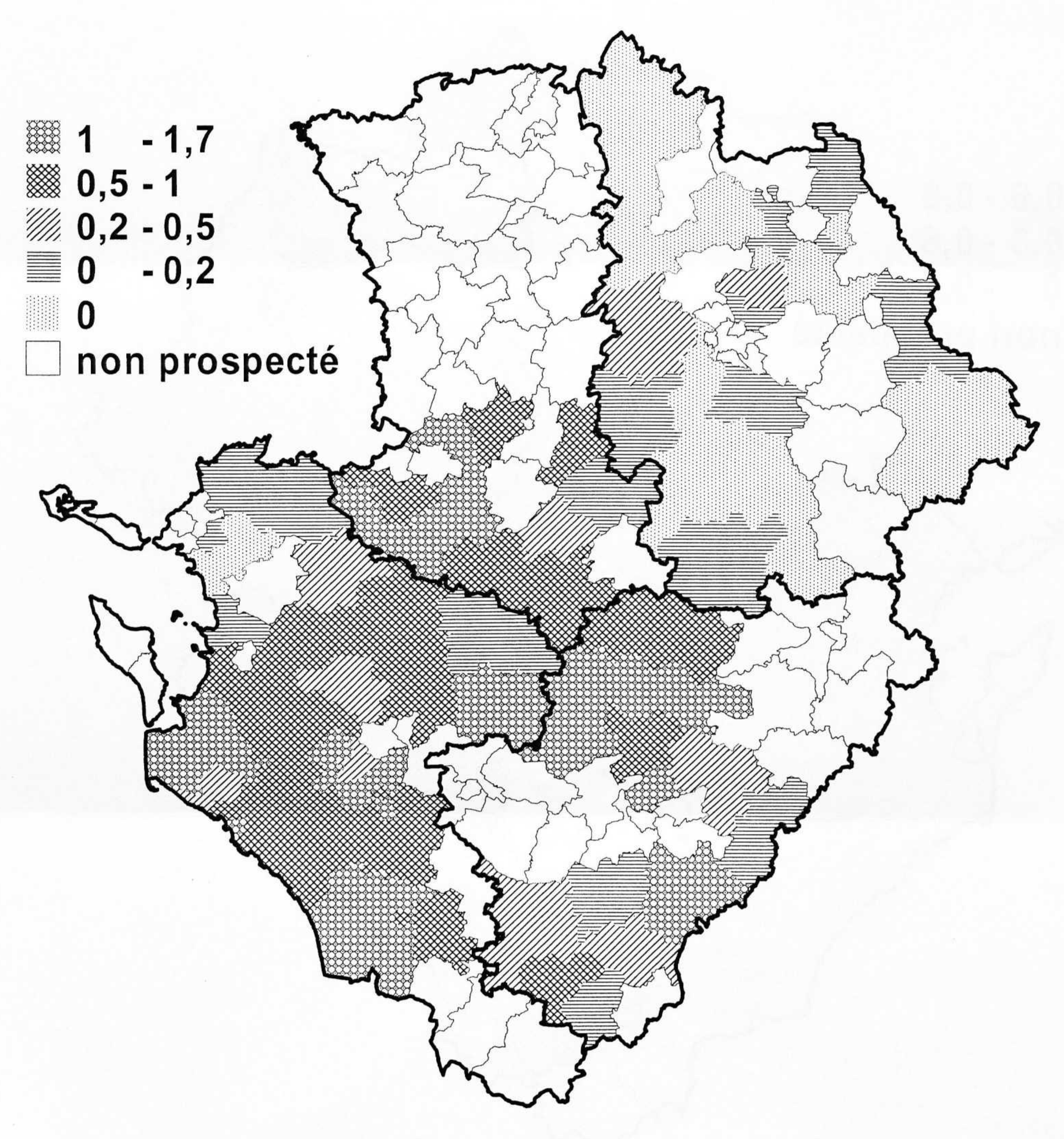
Nombre de larves par plante (moyenne par canton)



P 83

SESAMIE

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)



272 parcelles